



INFO 19

ASSOCIATION NATIONALE DES PARTICIPANTS
AUX OPÉRATIONS EXTÉRIEURES-

Éditorial

Cette année 2019 marquera notre génération du feu, avec l'inauguration du Mémorial OPEX et les actions que nous allons conduire comme vous le lirez en page 11.

Nous espérons que la date qui sera retenue permettra de mettre en lumière nos militaires morts pour la France en OPEX.

En effet le lien intergénérationnel entre les Poilus et les OPEX, avec une transmission symbolique d'un « flambeau » le 11 novembre est séduisante au premier abord.

Mais la Panthéonisation de Maurice Genevoix et de ceux de 14 aura un retentissement qui risquerait de faire « ombrage » au Mémorial OPEX, si ces trois moments forts avaient lieu un même jour.

Sauf à commencer par l'inauguration du Mémorial OPEX et à convier ensuite les familles de nos morts en OPEX au Panthéon.

Le symbole et le message du Président de la République n'en seraient alors que plus forts.

Si tel n'était pas le cas, il faudrait alors s'orienter vers une date spécifique, qui pour nous reste celle du 23 octobre, car c'est la journée qui a connu le plus grand nombre de morts en OPEX, c'était en 1983 au Liban. Avec le colloque du 21 octobre sur « les OPEX et la mort » il y aurait une continuité mémorielle.

En attendant nous continuons à œuvrer tant au sein des groupes de travail du GT12 « anciens combattants » qu'auprès des différentes instances du Ministère des armées pour faire évoluer la reconnaissance due à nos militaires en OPEX ou en OPINT.

*Colonel (er) Jean-Pierre PAKULA
Président de l'ANOPEX*

S O M M A I R E

- Page 01 : Editorial et infos pratiques
- Page 02 : Vie des régions et des unités
- Page 03 : Cérémonie et hommage
- Pages 04 et 05 : Histoire
- Page 06 : Réunions et rencontres
- Page 07 : Le saviez-vous ?
- Pages 08 et 09 : Informations diverses
- Page 10 : Une décoration spécifique
- Page 11 : Actions mémorielles
- Page 12 : Quelques rappels utiles

Les OPEX et les OPINT représentent le renouveau du monde combattant et l'ANOPEX veille pour défendre les droits de tous.

**Vous êtes un (e) combattant (e)
d'hier,
d'aujourd'hui
ou de demain**

**ALORS REJOIGNEZ NOUS
pour 20,00 € par an**

Directeur de la publication

Jean-Pierre PAKULA

Rédacteur en chef et adjoint

Caroline PINGUET, adjoint : Robert CALLOUD

Comité de rédaction

Pascale LUMINEAU, Jacques ABEN, Angel PICO

Imprimerie : BBV IMPRIMERIE – GROUPE INPRIMIS



Publication de l'ANOPEX
Tour Pacific 11-13 Cours Valmy
92977 La Défense Cédex
☎ : 01 42 67 28 73
✉ : secretariat@anopex.org
www.anopex.org

Vie des régions



08/04 - ANOPEX 78 et 94
Hommage au Médecin principal Marc Laycuras mort pour la France au Mali



30/04 - ANOPEX du Haut-Rhin et du Département des Bouches-du-Rhône à Aubagne pour Camerone



28 /04 – ANOPEX 13
Hommage aux victimes de la déportation



08/04 - ANOPEX 34
Hommage Marc Laycuras



28/04 - ANOPEX 68 Hommage aux victimes de la déportation



26/03 - ANOPEX 62 - 15^{ème} rencontre défense éducation nationale du trinôme académique de Lille



28/04 - ANOPEX GUADELOUPE
Cérémonie d'hommage DRAKKAR



26 /04 - Rencontre entre l'ANOPEX du Haut-Rhin et les Gueules Cassées



23/04- ANOPEX 45 - Cérémonie de la Saint Georges

Vie des unités



La garde du Palais Niel assurée par le 17e RGP, venu avec Malizia, la mascotte régimentaire.



[Coopération FRUS] La FREMM LanguedocFR a participé du 19 au 26 avril à la protection anti-sous-marine des 2 groupes aéronavals (GAN) américains et français.

11^e RAMA - CFIM 25 – Normandie - 26 au 28 mars - raid commémoratif de trois jours.



Cérémonie

■ Jumelage avec le 6^{ème} RMA

Le jeudi 14 mars 2019 s'est déroulée au village de Gravelotte une cérémonie pour un jumelage avec le détachement du 6^{ème} RMA stationné à Woippy. Au cours de cette cérémonie a eu lieu le "baptême" d'un véhicule de dépannage (CLD) qui désormais porte le nom du village. Cette cérémonie s'est déroulée sous une légère pluie et un fort vent.

Gravelotte et ses environs ont été le siège de terribles combats au cours de la guerre franco-prussienne en août 1870. On ne sait si c'est la densité du tir des armes à feu et des canons ou le nombre de soldats tombés sur le champ de bataille qui a donné naissance à l'expression « ça tombe comme à Gravelotte » ou « pleuvoir comme à Gravelotte » lorsqu'il pleut ou grêle énormément. Entre 1940 et 1944, la commune paye son tribut à la guerre. Comme dans le reste de la Moselle annexée, beaucoup de jeunes gens incorporés de force dans les armées allemandes furent envoyés sur le front de l'Est, certains ne revinrent jamais. La commune fut libérée par les troupes du général Patton à l'automne 1944.



Le 6^{ème} régiment du matériel (6^{ème} RMA) est un régiment de soutien de l'armée de Terre. Pilier de la maintenance opérationnelle en soutenant des régiments, il est en permanence engagé sur les théâtres

d'opérations extérieures et intérieures. Le détachement de Woippy a pour vocation première la réparation et le stockage des véhicules militaires. Pour assurer sa mission, il est doté d'un groupe commandement, d'une compagnie maintenance mobilité projetable, d'une compagnie multi technique, d'un centre de regroupement des pièces de rechange réparables, d'une section expertise et assistance dédiée au SIMAT (Système d'information et de maintenance de l'armée de terre). Cette cérémonie est tout un symbole, la 4^{ème} compagnie portera sur tous les théâtres d'opérations les valeurs de ce village lourdement frappé lors des conflits.



Angel Pico - Trésorier général - ANOPEX 57

Hommage

Ils nous ont quittés

- Le 13 janvier, Roger Lentin- 92 ans adhérent du 91
- En février, Pierre-Marie Lamodièrre - 59 ans adhérent du 37
- Le 02 avril, Daniel Lumineau - 69 ans adhérent du 34 - *Époux de Pascale*
- Le 22 avril, Gérard François - 82 ans adhérent du 57

Bienvenue aux nouveaux DD et DDS

- DDS 66 le 25 février 2019 M. Michel Brotons.
- DD 70 le 04 avril 2019 M. Alain Morel. M. Nicolas Machin devient DDS.
- DDS 84 le 18 avril 2019 M. David Castella.
- DDS 16 le 28 avril 2019 M. Daniel Navarro.

Histoire

FAUT-IL REHABILITER L'ECOLE DE BLEDY DIEHIA ?

Une action civilo-militaire en Côte d'Ivoire sous l'œil d'un commissaire.

Blédy Diehia, un village situé à peu près à mi-chemin entre Guiglo et Toulepleu, dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Là, une école démantelée mais encore vivante, comme le prouvent les inscriptions en français, à la craie, sur des tableaux muraux hors d'âge. Faut-il réhabiliter cette école ? C'est une question à quelques milliers d'euros que s'est vu poser, un jour, le directeur des services administratif et financier (DSAF) du bureau des actions civilo-militaires (BACM) de l'opération Licorne.

Préambule

A l'origine, ce dernier devait être détaché au BACM de Pristina, au Kosovo, comme officier de liaison auprès des organisations internationales et non gouvernementales. Mais l'état-major des armées a jugé plus urgent de doter un autre BACM, celui de l'opération Licorne, d'un commissaire capable de l'ériger en détachement de première catégorie, c'est-à-dire doté de l'autonomie administrative et financière. Appelé le vendredi 5 mars et ayant accepté la mission le même jour, il atterrissait à Abidjan le mardi 16 mars. On peut passer rapidement sur les vicissitudes accompagnant un tel départ en urgence (passeport de service, visa, vaccinations, paquetage, règlement des problèmes domestiques...). Elles montrent simplement que celui qui souhaite partir en OPEX, a vraiment intérêt à s'y préparer avant même que son appel soit programmé.

L'opération Licorne et les Actions civilo-militaires (ACM)

La force Licorne a été créée à la suite de la tentative de coup d'Etat du 19 septembre 2002 pour garantir la sécurité des ressortissants français et des autres étrangers installés dans le pays. Elle a reçu un mandat international le 4 février 2003 par la résolution 1464 du conseil de sécurité de l'ONU et a été renforcée progressivement. L'objectif était d'abord de favoriser une solution pacifique de la crise ivoirienne, ce qui s'est notamment traduit par la création d'une zone de confiance destinée à séparer les ex-belligérants. Aujourd'hui la résolution 1528 donne à Licorne une mission d'appui au profit de la force des Nations Unies (ONUCI). Comme toute force de paix française, Licorne a été dotée dès l'origine d'une capacité d'action civilo-militaire. Celle-ci se décline selon trois axes : action au profit des forces, action au profit de l'environnement civil et action humanitaire.

L'action humanitaire est marginale car il est préférable de la laisser aux organisations internationales ou non gouvernementales spécialisées, quitte à les soutenir. **L'action dite « au profit des forces »** consiste à reconstruire des infrastructures, à mener des opérations promotionnelles afin de mieux faire accepter la force par la population. Quant **aux actions « au profit de l'environnement civil »** elles doivent accompagner la sortie de crise et favoriser un retour à la normale (reconstruction des institutions autant que de l'infrastructure). En tout état de cause ces diverses actions ont un point commun : elles nécessitent l'engagement de ressources financières. Et comme cela doit se faire « dans le respect des lois et l'observance des règlements militaires », l'unité ACM est dotée d'un service administratif et financier et éventuellement d'un commissaire. Il faut néanmoins ajouter que les « pailleux »¹ qui peuplent ce service ne sont pas que les gardiens de l'orthodoxie : ils prennent à cœur leur mission de « soutien de l'homme ».



¹ Nom donné aux administratifs dans l'armée de l'air, parce qu'ils produisent de la paille, c'est-à-dire du papier.

Histoire

L'ÉCOLE DE BLEDY DIEHIA, suite...

La réhabilitation de l'école de Blédy Diehia

C'était un projet « au profit des forces » comme un autre, à part qu'il était d'un coût sensiblement supérieur à la moyenne. De là l'idée d'envoyer celui qui est aussi le conseiller administratif et financier du commandement faire un audit sur place.

Pour être parfaitement honnête, il s'agissait aussi de l'occasion rêvée pour l'intéressé, de sortir du conteneur (20 pieds, 1 ordinateur, 1 téléphone et 4 occupants) où il passait 9 à 10 heures par jour à régler des « problèmes d'intendance ». L'école elle-même était dans un piteux état, ce qui était de nature à émouvoir l'enseignant toujours présent derrière le commissaire. Il était évident que sa réfection pouvait montrer aux Ivoiriens que les militaires français se donnaient de la peine pour améliorer le sort des populations locales. . Ce qui caractérise la Côte d'Ivoire est la cohabitation plus ou moins pacifique de très nombreuses ethnies (Baoulés, Bétés, Sénoufos, Burkinabés...).

Les éléments du dossier étaient assez simples. Fallait-il dépenser de l'argent pour une école que les conflits entre les ethnies locales, en déplaçant les diverses populations, avaient tendance à vider de ses élèves ? A quoi servait-il de travailler en appui d'une force, que l'arrivée prochaine de l'ONUCI allait déplacer à des dizaines de kilomètres de là ? Que restait-il en faveur du projet ?

L'équipe qui avait préparé le projet s'était beaucoup investie et surtout, ce faisant, avait créé un espoir dans la population. Il n'était sans doute pas de bonne politique, pour l'image de l'armée française, de décevoir : on ne laisserait pas une « terre brûlée » derrière soi.

Jacques Aben - Administrateur - Délégué 34



Les réunions et rencontres ANOPEX

Synthèse des réunions du G12 « anciens combattants »

Le G12 « anciens combattants » s'est réuni le 5 février sous la présidence de Madame Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des armées.

Elle a précisé qu'elle souhaitait que la méthode de travail de l'année dernière soit reconduite au travers de trois groupes de travail. Une réflexion particulière devra être menée sur les blessés, les veuves et l'évolution des associations patriotiques.

Elle a invité nos associations à participer au grand débat et a précisé que l'ONACVG, via ses services décentralisés allait sensibiliser tous les présidents départementaux pour y participer.

Le CGA Éric Lucas, directeur de cabinet a précisé l'organisation des groupes de travail sur les thématiques : droits à réparation et PMI, reconnaissance et mémoire, incluant le Mémorial OPEX et l'évolution du monde combattant, blessés et invalides.

18 réunions ont ainsi été planifiées entre mars et mai.

30 mars 2019 : AG de la Maison du Combattant de la ville de Toulon

L'Anopex 83 a participé à l'assemblée générale de la Maison du combattant de la ville de Toulon. La délégation est membre de cette association. <http://www.maisonducombattant-toulon.fr/page7.html>

Le Président Jean Lipiarski a ouvert l'assemblée générale en saluant et en remerciant de leurs présences Mme Geneviève Levy députée du Var, Mr le professeur Michel Cameli, Mme Ghislaine Ruwira ainsi que les nombreux présidents d'associations. 51 associations sont inscrites à la Maison du Combattant de Toulon. Comme chaque année, 2018 a été marquée par de nombreuses cérémonies patriotiques (environ 70) principalement dans l'air toulonnaise. La cérémonie du 28 novembre 2018 organisé par l'Union Fédérale - l'UNC - Ceux de Verdun et la Maison du combattant a été une vraie réussite (396 participants - 154 porte-drapeaux). L'ANOPEX 83 était représentée lors de cette assemblée générale montrant ainsi sa présence sur la région varoise.



La Maison du combattant fidèle à ses engagements

En mars 1972, une poignée d'anciens militaires, marins, parachutistes, aviateurs et autres billes, et des délégués d'associations patriotiques se sont rassemblés pour fonder la Maison du combattant de Toulon. Portés par un même idéal, « Honneur, patrie, tous unis comme au front », ils et elles se sont donné pour mission « d'assurer la pérennité du devoir de mémoire et défendre les droits acquis des anciens combattants ».

51 associations, 12 000 adhérents

Elle fédère actuellement cinquante et une associations, rassemble douze mille adhérents. Inscrit depuis 1992, Jean Lipiarski en a pris la présidence en 1998. Avec ses compagnons, Christian Poivey, Christian Jumanus, Janusz Karbowski, Roland Begue et Daniel Baudry, il a initié samedi matin, l'assemblée générale de structure.

La députée Geneviève Lévy et les conseillers municipaux Ghislaine Ruwira et Michel Cameli y participaient. Après un instant de silence en la mémoire des copains partis trop tôt, les participants ont écouté et approuvé les bilans présentés. Ils ont salué l'engagement sans faille, des porte-drapeaux de toutes sections, qui en toutes circonstances les représentent lors des cérémonies commémoratives et patriotiques.

La verte haut dès que l'on lit les nos couleurs nationales, nos institutions ou les militaires des trois armes, le président a aussi l'œil expert, pour décider tout ce qui risque de perturber le bon déroulement des cérémonies où ses amis porte-drapeaux ont été sollicités. Il est né dans un coran des mines de Bruy-en-Artois. En 1937, plutôt que de descendre comme galibot « au fond de la fosse » et d'attaquer le front de taille avec la barrette de mineur, le CH'iti s'est engagé comme matelot, dans la Marine nationale. Fusilier marin durant 34 ans, 30 mois et 12 jours. Le bachi puis le Bêret vert des Commandos de marine. De l'Algérie à Toulon, en passant par le canal du Mozambique, où la Famille royale de la Grande Comore lui décerna son Étoile d'Or. Son septième mandat à la tête

Septième mandat pour le président.

Article dans la presse - Var matin

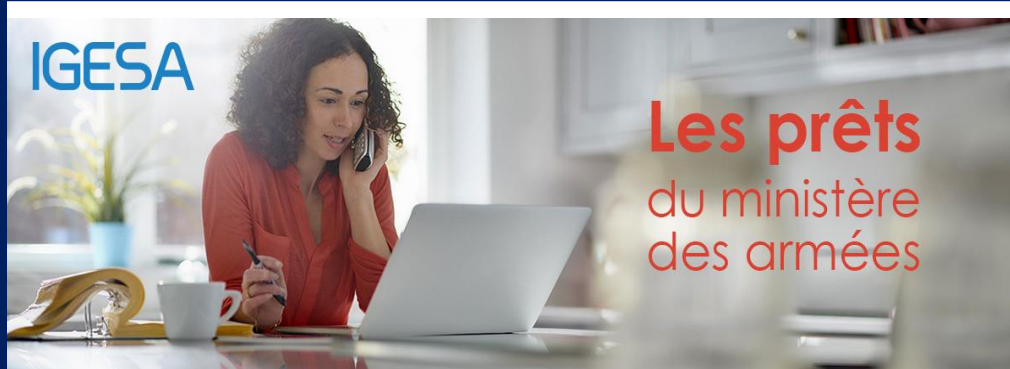
12 avril 2019 : l'ANOPEX présente au colloque de la CNMSS

La Caisse nationale militaire de sécurité sociale célèbre 70 ans d'engagement au service des militaires et inscrit son action dans l'avenir.

A l'occasion de son 70e anniversaire, le 12 avril 2019 à l'École militaire de Paris, la CNMSS a organisé un colloque, placé sous le haut patronage de la ministre des Armées, réunissant les principaux acteurs de la protection sociale des militaires et plusieurs hautes autorités des forces armées. Cet événement a débuté respectivement avec un discours d'ouverture de Thierry Barrandon, directeur de la CNMSS, de Jacques Barthélémy, conseiller d'Etat honoraire et président du conseil d'administration de la CNMSS. A l'occasion de son discours d'ouverture, la directrice de la sécurité sociale, Madame Mathilde Lignot-Leloup, a précisé que l'importance de la mise en place d'actions spécifiques en direction des besoins des militaires est « une démarche excellente, qu'il faut pouvoir construire et conserver dans la durée ».



Le saviez-vous ?



**DEPUIS LE 01
JANVIER 2019 LE
PRÊT HABITAT
(accession ou
travaux) du
Ministère des
Armées évolue**

Le prêt Habitat (accession ou travaux) est accessible à de nouveaux bénéficiaires :

- **Le retraité militaire ou civil, actif ou non actif,**
- Le conjoint, partenaire PACS, concubin,
- Le conjoint survivant (n'ayant pas repris une vie de couple),
- L'ancien personnel militaire et civil titulaire d'une pension d'invalidité,
- Personnel militaire et civil titulaire d'une allocation spécifique

Le prêt « Accession à la propriété » d'un montant plafond de 15 000 €, remboursables en 180 mensualités (taux annuel de frais de gestion : 1% du capital emprunté, prélevés avec la mensualité du prêt, sans intérêt ni frais de dossier). Le prêt « Financement de travaux » d'un montant plafond de 13 000 € remboursables en 120 mensualités, éligible à tous les travaux envisagés dans tout bien immobilier du ménage du demandeur (en pleine propriété ou en usufruit), ainsi que ceux réalisés dans les parties communes de la copropriété du ménage du demandeur. (Taux annuel de frais de gestion : 1% du capital emprunté, prélevés avec la mensualité du prêt, sans intérêt ni frais de dossier). IGESA propose une assurance emprunteur jusqu'aux 75 ans de l'emprunteur (fin de garantie décès au 85ème anniversaire de l'assuré) ou un cautionnement si l'emprunteur ne peut être assuré. Vous pouvez contracter plusieurs prêts Habitat sous réserve que le précédent ait été intégralement remboursé.

Pour plus de renseignements, ou télécharger votre demande de prêt :

<https://www.igesa.fr/prets-actions-sociales/espace-prets-retraites/>

Faire un don au Bleuet de France, c'est aider ceux qui restent.



Chaque 8 mai et 11 novembre, une collecte est organisée sur la voie publique au profit du Bleuet de France. Combattants d'hier et d'aujourd'hui, veuves et orphelins de guerre, pupilles de la Nation, victimes de guerre ou du terrorisme, tous ont aujourd'hui besoin de vous.

Vous souhaitez soutenir le Bleuet de France ? Rien de plus simple :

- En faisant un don via ce formulaire : <https://www.onac-vg.fr/dons/>
- En faisant un don sur la voie publique, via nos quêtEURS

- Sur Facebook, en ajoutant le filtre Bleuet de France à votre photo de profil
- Sur les réseaux sociaux, en nous soutenant avec le #jesoutienslebleuet

Vous souhaitez devenir bénévole vous aussi ? Rapprochez-vous du service de l'ONACVG de votre département : <https://www.onac-vg.fr/services>

« Nous comptons sur vous tout au long de l'année »

Informations diverses - droit



ONAC-VG : quelques informations / Carte du combattant

En 2018, 16 110 personnes (dont 14 004 OPEX) se sont vues décerner la carte du combattant et la croix qui lui est attachée et 13 407 titres de reconnaissances de la Nation ont été attribués. Durant l'année 2018, 11 891 militaires et civils se sont vus attribuer la carte du combattant pour avoir servi pendant 4 mois (ou 120 jours) en OPEX. Depuis 1993, près de 176 107 cartes ont été délivrées au titre des opérations extérieures. Depuis le 1er octobre 2015, 58 372 personnes ont bénéficié de cette mesure. La carte du combattant a également été décernée à 3 internés politiques, 1 déporté résistant, 2 évadés, 5 prisonniers du vie Minh, 1 patriote réfractaire à l'annexion de fait et 7 combattants volontaires de la Résistance (CVR).



Retraite du combattant

4 731 retraites du combattant ont été mises en paiement.

Mentions

Ont été attribuées :

- 783 mentions de « Mort en déportation »,
- 180 mentions de « Mort pour la France » dont 4 OPEX.

A ce jour 548 noms ont été validés pour être inscrits sur le mémorial dédié aux OPEX,

- 4 mentions de « Mort au service de la Nation » pour 2 gendarmes et 2 sapeurs-pompiers de Paris.

Depuis 2013, cette mention a été attribuée à 44 militaires (dont 19 gendarmes), 11 policiers, 8 fonctionnaires.

Indemnisation des orphelins de la déportation

En 2018, 149 nouvelles demandes ont été reçues dont 11 au titre du décret 2000-657 du 13 juillet 2000, et 138 au titre du décret 2004-751 du 27 juillet 2004. 32 propositions de décisions d'accord et 283 propositions de rejet ont été transmises à la signature du Secrétaire général du gouvernement.

Action sociale

Au total 48 547 dossiers d'aides ont été validés et traités tant dans les services départementaux qu'en AFN ou dans le reste du monde.

Actions en faveur des blessés et des victimes d'actes de terrorisme

Plus de 240 militaires ressortissants, blessés en opérations extérieures, sont suivis dans le cadre des conventions et plus de 1 060 en dehors de ce cadre, par les services départementaux. L'office accompagne 3 500 victimes d'actes de terrorisme. En 2018, 182 jugements d'adoption ont été rendus, dont 98 liées aux actes de terrorisme de 2015, 2016, 2017 et 2018.

Mesures en faveur des harkis

- 810 personnes ont bénéficié de la mise en place par la loi de 2016 de l'allocation viagère au profit des conjoints et ex-conjoints survivants.
- Au 31 décembre 2018, 4 990 personnes ont pu bénéficier de l'allocation de reconnaissance revalorisée.
- 121 enfants de harkis (2ème génération) ont bénéficié des compléments de bourses scolaires et universitaires.

Informations données au cours du conseil d'administration de l'ONACVG le 21 mars.

Informations diverses - droit

Objet : SNCF et pensionnés pour invalidité au titre du CPMI-VG

L'Ordonnance n° 2018-1135 du 12 décembre 2018 portant diverses dispositions relatives à la gestion de l'infrastructure ferroviaire, et à l'ouverture à la concurrence des services de transport ferroviaire de voyageurs, parue au J.O du 13 décembre 2018 modifie le code des PMI-VG.

Ainsi, seraient supprimés, à compter du 3 décembre 2019, le droit à la réduction de 50% ou de 75% attribué actuellement aux militaires ou victimes civiles de guerre, pensionnés au titre du Code des PMI-VG, ainsi que la gratuité du voyage accordée au guide de l'invalidé à 100% bénéficiaire de l'article L.133-1 (Carte portant la mention « Besoin d'accompagnement -Gratuité pour le guide ») et le billet gratuit annuel délivré aux parents proches pour se rendre sur le lieu d'inhumation des Morts pour la France.

IMPORTANT :

Saisie par les associations, Madame Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées (SEMARM), a informé qu' « avec l'ouverture à la concurrence en 2020, les tarifs spéciaux dont bénéficient les pensionnés de guerre continueront à s'imposer à la SNCF et à tout autre opérateur par des décrets en cours de préparation. »

Le président de l'UBFT a adressé ce 19 avril une lettre à la SEMARM. Nous reviendrons sur la réponse qui sera apportée.

Les activités nationales

Mai

- 07** : G12 GT1
fête nationale à
l'ambassade de Pologne
- 08** : cérémonie à l'Arc de
Triomphe
- 10** : assemblée générale de la
Fédération du mémorial de
l'OTAN
- 14** : entrevue avec le secrétaire
général du CSFM
- 15** : G12 GT2
AG de l'ANAMAT à
Saumur
- 16** : G12 GT3
conférence du général
d'armée (2s) Henri
Bentegeat
- 21** : G12 GT1
- 22** : AG de l'ANOPEX à Nantes
rencontre des partenaires
du CTSA
- 23** : AG LFM à Nantes
- 28** : G12 GT3

Juin

- 08** : hommage aux
combattants d'Indochine
- 17** : hommage à Jean Moulin
- 20** : congrès de la FNAM à
Caen

Juillet

- 14** : fête nationale

Septembre

- 14** : cérémonie au Mémorial de
l'OTAN
- 14 et 15** : salon du livre militaire
autour du Mémorial de l'OTAN
- 20** : congrès de l'UF
- 25** : hommage aux harkis

Octobre

- 10** : centenaire de l'ANCGVM
- 21** : colloque les OPEX et la
mort CA ANOPEX
- 23** : hommage au Drakkar

Novembre

- 11** : cérémonie nationale

Décembre

- 05** : hommage aux combattants
d'AFN
- 06** : colloque la reconstruction
et les villes honorées des
Hauts de France

Reportage à venir

La chaîne LCP proposera pour le mois de Mai 2019 son JDEF sur le "**Charles de Gaulle, un porte-avion modernisé**". Les dates sont les suivantes :

- dimanche 12/05/2019 à 19h30;
- lundi 13/05/2019 à 16h00;
- samedi 18/05/2019 à 10h00

LCP
ASSEMBLÉE NATIONALE

La Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme



Au Journal officiel de ce 10 mars, la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme est décernée, à compter du 1er janvier 1974, au lieu du 1er janvier 2006.

Elle a été créée à la suite des attentats de 2015 visant la République et les valeurs qu'elle représente. Elle rend hommage à ceux qui sont tués, blessés ou séquestrés lors d'événements terroristes.

Sa vocation

La Médaille nationale de reconnaissance a vocation à honorer les victimes du terrorisme et à participer à leur résilience. C'est ainsi une décoration particulière qui n'a pas pour objet de récompenser des services rendus.

Elle a été créée par décret du Président de la République du 12 juillet 2016, sur proposition du grand chancelier de la Légion d'honneur.

L'idée de sa création est apparue à la suite des attentats survenus à Paris et à Saint-Denis en novembre 2015, lors desquels 130 personnes ont trouvé la mort, et de ceux commis en janvier de la même année où une valeur fondamentale de la République, la liberté d'expression, était visée.

Ces événements ont fait naître une grande émotion nationale et apparaître la nécessité de décorer les victimes du terrorisme, mettant en évidence un manque dans le système français de récompense.

Ses critères d'attribution

Être Français et avoir été tué, blessé ou séquestré lors d'actes terroristes commis en France ou à l'étranger ;
Être étranger et avoir été tué, blessé ou séquestré lors d'actes terroristes commis en France ou à l'étranger contre les intérêts de la République française.

La personne concernée doit être reconnue comme victime du terrorisme soit par le parquet de Paris, soit par le fonds de garantie aux victimes, ou doit figurer sur la liste partagée des victimes du terrorisme tenue par le ministère de la Justice.

La Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme est décernée de manière rétroactive à compter du 1^{er} janvier 1974.

La procédure d'attribution et la gestion de la médaille

La Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme est attribuée par décret du Président de la République.

Elle est demandée par la personne concernée ou par sa famille.

Le Premier ministre adresse au grand chancelier de la Légion d'honneur les mémoires élaborés par le ministre de la Justice, sur lesquels se prononce ensuite le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur.

Remise au nom du Président de la République, la Médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme se situe au 5^e rang protocolaire des décorations, avant les décorations ministérielles.

A l'instar des ordres nationaux et de la Médaille militaire, sa gestion est assurée par la grande chancellerie de la Légion d'honneur. Les promotions

La Médaille nationale de reconnaissance peut être décernée lors d'une promotion collective, sans date fixe arrêtée à ce jour, ou par un décret individuel.

Se rendre sur Internet pour le formulaire de demande

L'ANOPEX célèbre la construction du monument aux soldats morts en opérations extérieures

L'inauguration à Paris du monument à la mémoire des soldats morts en opérations extérieures ne saurait maintenant tarder, et l'ANOPEX, très engagée dans cette démarche d'hommage et de reconnaissance de nos soldats tués au loin, s'associe plus étroitement encore à cet événement qui marque une étape cruciale dans la prise en compte du sacrifice de ces hommes et du deuil qui frappe leurs familles et leurs camarades. C'est pourquoi notre association organise différents événements destinés à marquer ce temps fort. Tout d'abord, la sortie du livre **Opex, des vies pour la France** qui retrace l'ensemble des opérations extérieures menées par la France depuis 1963 tout en commémorant chacun des soldats tombés lors de ces missions. L'ANOPEX prévoit également la tenue de **rencontres** d'une demi-journée entre des **collégiens et des lycéens** et des personnes venues témoigner de leur expérience en Opex. Cet événement, qui aura lieu en octobre, se tiendra dans toute la France. Il sera suivi d'un **hommage** avec le Souvenir français **sur les tombes** de nos militaires morts en Opex, dans la semaine qui précédera l'inauguration du monument à Paris. Le dernier grand événement prévu est la tenue d'un colloque sur « La mort en Opex », qui se tiendra le **21 octobre 2019** dans **l'amphithéâtre Foch de l'École militaire à Paris**, et qui clôturera ce cycle mémoriel de l'ANOPEX.

Le **général d'armée François Lecointre**, chef d'état-major des armées a accepté d'être notre **grand témoin**.

Le colloque « La mort en OPEX »

Il est parfois difficile à nos contemporains de comprendre ces morts lointaines, survenues dans des circonstances qui ne sont pas toujours immédiatement compréhensibles. Mais au-delà des enjeux politiques et de défense, ces décès sont avant tout des drames humains, qui frappent des pères, des épouses, des enfants... Ces morts appartiennent avant tout aux familles qui, si elles acceptent plus ou moins la vocation militaire et le risque inhérent à ce métier, ne sont jamais préparées au terrible choc de la perte de l'un des leurs. La douleur, cependant, est ressentie bien au-delà du cercle familial, et touche particulièrement les camarades du disparu, qui ont partagé le quotidien du défunt et peuvent ressentir une grande culpabilité, imaginant quelle action ils auraient pu mener pour éviter le drame ou pire encore, développer un syndrome du survivant ; « pourquoi lui et pas moi ? » La mort d'un soldat en Opex, enfin, interroge inévitablement le commandement, à tous les niveaux hiérarchiques. Se joue là encore la question de la responsabilité, conjuguée à celles de la décision et de la prise de risque, inhérentes à la position du chef, qu'il soit sur le terrain ou en état-major. Rappelons que ces douloureux questionnements ne s'appliquent pas seulement aux cas de morts au combat, mais à tout décès survenu en opération extérieure. Car pour chacun, les doutes, les questions, la culpabilité et surtout la douleur sont les mêmes.

Afin d'explorer ces pistes de réflexion, les interventions proposées seront organisées autour de trois thématiques :

Commander au risque de la mort

Le chef a une position toute particulière face à la mort de l'un de ses hommes. Présent ou non au moment du décès, il peut avoir intimement connu le disparu, ou au contraire n'avoir entretenu que des rapports hiérarchiques lointains. Mais dans tous les cas, il sait que sa responsabilité est engagée ; a-t-il pris les bonnes décisions, a-t-il suffisamment préparé ses hommes, aurait-il pu empêcher le drame ? Autant de questions qui, si elles se posent nécessairement de façon théorique à tout responsable militaire, ne deviennent concrètes que face au drame. À ces questionnements très intimes s'ajoute pour le chef la nécessité de penser l'attitude à adopter face aux camarades et aux familles des disparus, et la gestion de la crise face au public et aux médias.

Perdre un camarade

La perte d'un soldat au sein d'une unité concerne chacun à la fois à titre collectif et individuel. En fonction des liens noués avec le disparu, de la présence ou non au moment du décès, de l'écho au sein de l'unité, de l'armée et de la nation de l'événement, chacun peut vivre l'événement différemment, développer une certaine culpabilité ou une identification à la victime, projeter ses peurs sur la suite de sa propre carrière...

Quand le deuil frappe les familles au cœur

Il s'agit ici d'envisager ce que vivent les familles face à la mort de l'un des leurs, depuis la façon dont peut-être, elles se préparent à cette éventualité, jusqu'à la gestion du deuil, les questions posées, les rapports à l'armée, aux camarades, aux chefs, aux médias dans certains cas, la gestion de long terme de l'absence...

Notre banderole ANOPEX a été conçue par **Gérard Boullen**, délégué départemental suppléant du Tarn, que nous remercions. 28 délégués ont souhaité en avoir une et cela a été fait en avril.

Association Nationale des participants aux **OPérations EXtérieures**



Les combattants d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

MÉMOIRE et SOLIDARITÉ

RAPPEL

Au 31 décembre 2019 tous les adhérents non à jour de cotisation depuis 2015 seront supprimés de nos fichiers.

Au 1^{er} mai 2019, 54 % des cotisations n'ont pas encore été réglées.

Pensez à le faire avant cet été. Objectif 100 % au 30 juin. Merci d'avance.

Par ailleurs, il est demandé à celles et ceux qui n'ont pas encore communiqué **d'adresse mail** de le faire sans délai afin de recevoir régulièrement de l'information tout au long de l'année.

Ensuite n'hésitez pas à aller sur notre page FB, à cliquer sur « **j'aime** », car tous les jours il y a des « actualités ». Certains délégués ont également la leur, à consulter « sans modération »

Enfin en 2020 nous allons renouveler notre conseil d'administration.

Un appel à candidature sera lancé au dernier trimestre.

Pensez-y dès aujourd'hui et en particulier nos adhérentes car notre génération du feu comprend des combattants des deux sexes.

Une seule femme au CA, de l'Hérault, une seule déléguée, en Guadeloupe et une seule suppléante, dans le Jura, ce qui est trop peu.

Plusieurs départements, 06, 10, 14, 15, 19, 23, 36, 41, 46, 48, 53, 61, 64, 75, 976 et 987 sont encore sans délégué (e) et beaucoup attendent un ou une suppléante (e), alors.....



**la France
Mutualiste**

**Épargne, retraite,
assurances, santé,
prévoyance**

**Tour Pacific, 11-13 cours Valmy
92977 Paris La Défense Cedex**

01 40 53 78 00

Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.

L'assurance d'un esprit de famille